

## Emission d'actions, coup d'accordéon - cas pratique

Par **jdcr**, le **04/02/2015** à **13:29**

Bonjour,

J'ai des difficultés à résoudre un cas pratique de droit des sociétés.

Une SA a un capital de 300 000€ euros divisé en 9839 actions, dont la valeur nominale a été supprimée des statuts. La répartition des actions est la suivante:

- 3 membres du Directoire ont 2 actions chacun (soit 0,02% chacun)
  - une société a 9833 actions, mais en prête 3 aux 3 membres du Conseil de surveillance.
- Donc la société à 99,91% et les membres ont 0,01% chacun

La société présente des pertes à hauteur de 1 186 859€ (aucune réserve ni report). Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance ne veulent pas participer de manière significative à l'augmentation de capital, la répartition actuelle leur convenant parfaitement. Les actionnaires souhaitent résorber les pertes et parvenir à un montant de capitaux propres de 150 000€.

J'en ai déduit qu'il fallait réaliser un coup d'accordéon pour résorber les pertes et atteindre les 150 000€ de capitaux propres. Si mon raisonnement est exact, l'augmentation de capital nécessaire serait de 1 036 859€.

Mon problème porte alors sur l'émission d'action résultant de l'augmentation du capital: comment déterminer le nombre d'actions à émettre ?

Merci de votre aide !